



Comité Technique Local du 26 avril 2022



Ce Comité Technique Local s'est tenu en présentiel à la DDFiP 62. Il a commencé à 9 h 30 et s'est terminé à 17 h 10. La présidence était assurée par M. Claude Girault, Directeur des Finances Publiques du Pas-de-Calais et le secrétariat par M. Didier Vermeersch, et le secrétariat-adjoint par la CGT.



Point 1 : Approbation du procès-verbal du Comité Technique Local du 7 décembre 2021

Point 2 : Stratégie départementale d'accueil des publics avec Vote

Point 3 : Protocole de travail entre les sites de Boulogne-sur-Mer et Saint-Omer suite à la fusion du SPFE de Boulogne 1 avec les SPF de Boulogne 2 et de Saint-Omer avec Vote

Point 4 : Dispositif de campagne IR 2022

Point 5 : Orientation départementale sur l'exercice et l'organisation des missions foncières

Point 6 : Actualités et perspectives du contrôle fiscal

Point 7 : Campagne des comptes de gestion

Point 8 : Apprentissage et service civique : point sur la campagne en cours

Point 9 : Questions diverses



Organisations Syndicales participant au C T L du 26 avril 2022

Vos représentant(e)s CFTC DDFiP 62 en Comité Technique Local :

Nathalie Jeamart, titulaire, S G C de Lens

Véronique Vicari, Experte, P C E Arras



Point 1 :

Approbation du procès-verbal du Comité Technique Local du 7 décembre 2021

Le Procès verbal du CTL du 7 décembre 2021 n'appelant aucune modification de la part des organisations syndicales présentes, il a donc été approuvé.



Point 2 :

Stratégie départementale d'accueil des publics

Concernant ce sujet, la direction précise qu'outre l'accueil complexe sur rendez-vous, l'accueil du public a vocation à être multicanal afin de répondre, selon elle, au mieux aux attentes des usagers :

- soit via le canal d'impots.gouv.fr (messagerie sécurisée e-contact)
- soit par courrier ou par mail
- soit par téléphone
- soit au guichet

Le sujet du public a certes été évoqué de nombreuses fois au cours des précédents CTL, mais, la direction n'a jamais tenu compte de notre demande de cessation immédiate des suppressions d'emplois.

L'accueil primaire se limite aux questions personnelles simples relevant de la sphère métier du service assurant cet accueil, dans la mesure où les agents ne sont habilités qu'aux applications relevant de la sphère de compétence de leur service. Donc, par définition, tout ce qui ne relève pas de l'accueil primaire ou généraliste relève de l'accueil personnalisé sur rendez-vous.

La trésorerie amendes, les trésoreries hospitalières, les SGC, les SPF, le PELP -PTGC, les SIE, le PRS et les services de contrôle (pôles et brigades) ne sont pas concernés par l'accueil généraliste. Il concerne essentiellement les SIP, ainsi que les trésoreries dès lors qu'il n'existe pas de France Services.

Pour ce qui est des caisses, la DDFiP 62 précise que le service de la caisse est un complément facultatif au service d'accueil. En effet, certains usagers se déplacent à nos guichets pour payer leurs dettes publiques ou sont prêts à le faire en complément d'un déplacement auprès de nos services, faisant l'objet d'un accueil sans ou sur rendez-vous (exemple : demande de délais de paiement...) La caisse n'a pas vocation à être ouverte sur toute l'amplitude d'accueil au public. Elle sera fermée durant les créneaux réservés à l'accueil sur rendez-vous, y compris pour les paiements à nos guichets par carte bancaire ou par chèque.

Pour ce qui est des jours et heures d'ouverture au public, les services déconcentrés doivent proposer une offre d'accueil à hauteur d'un minimum de 20h par semaine pour les sites implantés dans des communes de plus de 10.000 habitants, soit la totalité des CDFiP sauf Saint-Pol (16h minimum) à l'issue des opérations NRP. Là encore, pour simplifier la communication et offrir à tous les usagers le même service, il est proposé d'aligner Saint-Pol sur les autres sites.

Ainsi au total nos services seront potentiellement ouverts au public 26 h 45 par semaine.

| | Le matin | L'après-midi |
|-----------------|----------------------------|---------------------|
| | Sans ou avec RDV | Uniquement sur RDV |
| Lundi | 8 h 30 - 12 h 15 | 13 h 30 - 15 h 30 |
| Mardi | 8 h 30 - 12 h 15 | 13 h 30 - 15 h 30 |
| Mercredi | 8 h 30 - 12 h 15 | |
| Jeudi | 8 h 30 - 12 h 15 | 13 h 30 - 15 h 30 |
| Vendredi | 8 h 30 - 12 h 15 | 13 h 30 - 15 h 30 |
| Durée | 3 h 45 * 5 jours = 18 h 45 | 2 h * 4 jours = 8 h |
| | 26 h 45 | |

La signalétique (extérieure et intérieure) et l'affichage devront permettre de guider l'utilisateur afin qu'il se rende en toute autonomie à l'accueil sur rendez-vous, aux espaces impots.gouv.fr ainsi qu'au service qui correspond à sa démarche. Pour cela, en cible, les CDFiP devront notamment matérialiser par des couleurs différentes les différentes zones d'accueil. Des vigiles pourront être recrutés ponctuellement pour sécuriser l'accès aux locaux ou les locaux eux-mêmes dans les sites sensibles où des incivilités sont fréquemment observées, et tout particulièrement en période d'échéance.

Pour ce qui est du téléphone, la DDFiP précise que l'accueil téléphonique comporte 2 volets :

- le standard partagé des sites multi services
- la réponse au téléphone par le service concerné

Il faut éviter que l'utilisateur soit pris en charge successivement par 2 standards : celui du site puis celui du service. Le standard du site doit donc savoir orienter les usagers vers l'agent compétent pour répondre.

Dans ce contexte, l'accueil ne sera plus incompatible avec le télétravail dès lors que les membres de l'équipe assureront à tour de rôle accueil en présentiel et accueil téléphonique ou réponse aux e contacts. En particulier, les contre-appels destinés à éviter aux usagers des déplacements inutiles suite à une demande de rendez-vous pourront être effectués par des télétravailleurs. A cette fin, ceux-ci seront dotés d'un téléphone portable, le plus souvent partagé entre collègues en charge de cette mission.

La prime d'accueil a été maintenue pour 2020 à 400 euros bruts annuels pour un agent exerçant cette fonction à temps plein sur l'ensemble de l'année dans une structure ouverte au public 5 jours par semaine.

Au titre de 2020, 106 agents ont bénéficié de la prime d'accueil dont :

- 42 agents de SIP
- 20 agents de SIE
- 11 agents de SGC
- 28 agents de trésoreries
- 5 agents de diverses catégories de poste

Nous ne pouvons pas voter Pour ce projet de la Direction, mais, nous ne pouvons pas non plus voter Contre, car l'ouverture au public sera plus importante que dans le passé. Dans ces conditions, nous nous sommes Abstenus.



Point 3 :

Protocole de travail entre les sites de Boulogne-sur-Mer et Saint-Omer

La DDFiP 62 précise que la fusion juridique et techniques des 3 entités est intervenue le 7 Mars 2022. Le siège du service fusionné est fixé à Boulogne-sur-Mer. Il n'a pas été créé d'antenne sur le site de Saint-Omer. Un dispositif de travail à distance permet néanmoins aux agents de l'ex-SPF de Saint-Omer de continuer à travailler provisoirement sur ce site. L'accueil et la comptabilité ont été transférés sur le site de Boulogne-sur Mer. Toujours selon elle, depuis le 22 mars, la volumétrie des demandes de renseignements a beaucoup diminué. Cette mission est désormais intégralement prise en charge par les équipes de Boulogne-sur-Mer.

La réorganisation du télétravail sur le site de Saint-Omer est à l'étude. En effet, la suppression sur ce site des missions relatives à l'accueil et à la comptabilité ne rend plus indispensable le maintien « en continu » d'une présence sur site. L'idée serait de regrouper les jours de présence pour éviter l'isolement des agents (lequel sera d'autant plus susceptible de toucher le service que l'on s'approchera des échéances liées aux départs en retraite, aux congés ou aux départs pour Boulogne)

8 agents travaillaient au sein du SPF de Saint-Omer : le chef de service en poste, 6 contrôleurs 1 agent.

La Direction nous a communiqué des précisions sur ces 8 agents.

Le chef de poste a été nommé chargé de mission auprès de la responsable du service fusionné. Un contrôleur et l'agent feront prochainement valoir leur droit à la retraite (respectivement aux 22 juillet et 30 septembre 2022) mais quitteront dans les faits le service dès la fin du mois de Juin 2022. Leurs postes étant transférés au sein du SPFE de Boulogne-sur-Mer 1 du fait de la fusion, les agents qui seront amenés à les remplacer seront nommés et affectés sur le site de Boulogne-sur-Mer.

Deux contrôleurs souhaiteraient suivre leur mission et rejoindre le site de Boulogne au 1er septembre 2022. En fonction de la date de transfert de la résidence familiale et des effectifs présents sur le site de Saint-Omer en période estivale, la date du 1er septembre pourrait être avancée (accord tacite) Deux contrôleurs n'envisagent pas de suivre leur mission ; ils rédigeront une fiche de vœu le moment venu.

Enfin, le dernier contrôleur n'envisage pas de rejoindre le site de Boulogne mais souhaiterait pouvoir continuer à exercer sa mission pour partie en présentiel sur le site de Saint-Omer et pour partie en télétravail.

CFTC DDFiP Pas-de-Calais a voté Contre ce protocole.



Point 4 :

Dispositif de campagne IR 2022

La DDFiP du Pas-de-Calais nous rappelle que la campagne déclarative a débuté le 7 avril. Les déclarations papier devront être déposées au plus tard le 19 mai. Les déclarants sur impots.gouv.fr auront jusqu'au 8 juin pour déclarer leurs revenus.

Après deux années successives marquées par la crise sanitaire, la campagne déclarative 2022 devrait se dérouler dans des conditions plus classiques, tout en tirant les bénéfices de l'offre multi-canal de la DGFIP. Les données de l'accueil physique font état d'une forte baisse de la fréquentation de nos accueils (environ - 50%). Le recours à l'accueil sur rendez-vous doit donc continuer à être promu cette année afin de maîtriser les flux d'accueils. Par ailleurs, la téléphonie fait aussi l'objet d'une attention particulière.

Conformément à l'année précédente, l'accueil physique de second niveau sera mis en place exclusivement sur rendez-vous. A noter que le parcours de prise de rendez-vous sur le site impots.gouv.fr a fait l'objet d'une rénovation afin de le rendre plus visible (en haut de la page) et plus pratique pour les usagers.

Concernant les créations étonnantes de la DDFiP que sont ses points de contact et ses France Service, des permanences seront assurées par des agents des SIP dans certaines mairies et dans certains espaces France Services du département, également sur rendez-vous. En effet, la DDFIP est présente dans plusieurs communes sous la forme de points de contact organisés avec le concours des mairies. Des demandes de prises de rendez-vous y seraient donc possibles.

À la différence des SGC, les ex-trésoreries mixtes continuent d'accueillir des usagers. Bien qu'elles n'aient pas vocation à participer à la campagne déclarative, les usagers sont susceptibles de les solliciter. Selon la DDFiP, l'accueil téléphonique étant le canal privilégié des usagers, il fera l'objet d'une attention soutenue des responsables de services et de leurs équipes afin de répondre au mieux aux sollicitations des contribuables.

Le numéro de la plateforme nationale 0809 401 401, accessible du lundi au vendredi de 8h30 à 19h00, figure sur les documents fiscaux dont la déclaration et fera l'objet de campagnes de communication nationales et locales

Sur ce sujet, la DDFiP nous a fourni un document Powerpoint dans lequel elle évoque les transformations en cours et à venir. Pour elle, ce sont des chantiers législatifs, concernant la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, le transfert des liquidations des taxes d'urbanisme et la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation.

Ses objectifs sont les suivants :

- Conforter les liaisons entre les différents acteurs au plus près des réformes à conduire
- Unifier les méthodes de travail
- Permettre un pilotage rapproché de l'ensemble des missions foncières
- Regrouper la technicité foncière au sein d'une même structure

Des groupes de travail et des réunions se sont tenus en début d'année.

Actuellement, les cellules foncières des SIP prennent en charge des tâches de gestion, de contrôle et de contentieux en matière de taxe foncière sur les locaux d'habitation.

Une fragilité des services a été reconnue:

- Quelques cellules foncières mono-agent
- Moins de 15 % des effectifs en SIP consacrés à la mission foncière
- Départ attendu de 22 % des effectifs d'ici 2023 en raison de retraites ou mutations

La DGFIP envisage la création d'un PELH (Pôle d'Evaluation des Locaux d'Habitation) sans antenne avec le transfert de la mission foncière des SIP vers un PELH sans antenne, rattaché par la suite au SDIF. Elle évoque également la création d'un PELH avec antenne.

Pour ce projet, la DDFiP lancera une série de réunions pour expertiser tant les organisations que les processus métiers et les ressources nécessaires. Elle se déplacera sur sites pour rencontrer les agents. Ce projet devrait faire l'objet d'une présentation en CTL pour avis à la fin de l'été 2022.

La CFTC a fait part des interrogations des agents quant à leur avenir et rappelle l'importance de l'implication des agents dans la mise en place des réformes afin d'entendre leurs souhaits. Leur expertise est essentielle pour mener à bien les travaux et les missions de la DGFIP. La direction a entendu et va organiser une journée d'études en réunissant l'ensemble des acteurs de la mission foncière. À ce stade, aucun vote, ni calendrier n'est arrêté sur la structure ou l'organisation retenue.



La Direction nous a informé qu'en 2021, les résultats du contrôle fiscal s'élèvent à :

- 20,17 M€ de droit en CFE (contre 6,9 en 2020 et 28,17 en 2019)
- 4,08 M€ de droit en CSP par les PCE (contre 2,02 en 2020 et 5,37 en 2019)
- 7,49 M€ de droit en matière d'expertise par les PCE contre 18,26 M€ en 2020 et 6,4 en 2019
- 13,59 M€ de droit en CSP par les PCR (contre 18,05 en 2020 et 15,47 en 2019)

Le nombre de dossiers rendus en matière de contrôle externe s'élève à 423 dossiers soit 85 % de l'objectif fixé. Ces résultats illustrent le fait que l'activité du contrôle fiscal a repris dans de bonnes conditions en 2021 mais elle a encore été impactée par les effets de la crise sanitaire, en début d'année (difficultés rencontrées avec les entreprises pour fixer des rendez-vous, soutien des services de contrôle aux opérations de validation et de contrôles a posteriori du FDS).

Les contrôles conclus par une acceptation du contribuable restent à un niveau très satisfaisant (38,74 % en 2021 pour un objectif de 25 %).

Les efforts conjoints des services en charge du contrôle et du recouvrement portent leurs fruits puisque le taux de recouvrement 2021 des créances contrôles fiscal N-1 s'élève à 71,79 % (contre 38,39 % en 2020 et 56,14 % en 2019). Ce résultat est historiquement très haut.

| Synthèse pluriannuelle des indicateurs et repères d'activité | | | | |
|--|-----------------|-----------------|-----------------|------------------------------|
| Indicateurs | déc 2019 | déc 2020 | déc 2021 | Rappel Objectifs 2021 |
| CF-01 – Pourcentage des contrôles réprimant les fraudes les plus caractérisées | 32,10 % | 34,47 % | 36,31 % | 44,70 % |
| CF-41 – Taux net de recouvrement en droit et pénalités sur créances de contrôle fiscal prises en charge en N-1 | 56,14 % | 38,39 % | 71,39 % | 59,00 % |
| CF-42 - Part des fiches de programmation à forts enjeux | 43,81 % | 37,41 % | 42,03 % | 43,30 % |
| CF-51 - Part des contrôles ciblés par Intelligence Artificielle (IA) et data mining | 22,15 % | 47,00 % | 49,55 % | 40,00 % |
| CF-56 - Part des contrôles se concluant par acceptation du contribuable | N C | 41,34 % | 38,58 % | 25,00 % |

L'année 2022 sera marquée par 3 actions prioritaires en matière de contrôle fiscal :

La baisse du taux d'AFR : Afin de réduire le nombre d'AFR sur la programmation « data-mining », il est demandé aux PCE d'effectuer un CSP complet des dossiers et de ne pas se limiter aux axes mis en évidence par les listes « DM ».

L'amélioration de la qualité des procédures et des saisies applicatives : L'analyse a posteriori de 35 dossiers de CFE réalisée en 2021 a permis de constater que la qualité des pièces de procédures et de la saisie des applications RIALTO et ALPAGE étaient perfectibles.

La lutte contre la fraude : Les services du contrôle ont pour consigne d'alerter la division CF pour tout dossier présentant un caractère frauduleux, même en présence d'enjeux inférieurs à 100 000 €, en vue du dépôt de plainte pour fraude fiscale ou escroquerie, le cas échéant. Par ailleurs, les vérificateurs ont été sensibilisés au nécessaire examen de la régularité du bénéfice des aides liées à la crise sanitaire. Le cas échéant, la procédure de répétition d'indû sera mise en œuvre et le dossier sera examiné sous l'angle pénal.

Au niveau national, des travaux sont en cours sur les quatre propositions suivantes :

Formation : refonte, par l'ENFIP du parcours de formation des agents affectés en PCRCP et dans les BPAT des DIRCOFI

Portefeuille des BPAT des DIRCOFI : Expertise en vue de la création d'un portefeuille clairement défini pour les BPAT

Polycompétence : une note au réseau sera publiée prochainement, qui réaffirmera notamment la nécessité d'effectuer un contrôle corrélé revenus / patrimoine par un même agent de PCRCP

PNSR FPat : la création d'un PNSR en fiscalité patrimoniale, intégré à la DNVSF, à compter du 1er septembre 2022. Il aura pour missions le soutien technique du réseau, la veille documentaire et mise à jour de la BAO patrimoniale, l'animation du réseau des 19 Idiv experts patrimonial et l'organisation d'une ou deux journées d'étude par an (associant les chefs de PCR et de BPAT).

Lors de la présentation du dossier par la Direction, cette dernière a rappelé que le travail des collègues des PCE ainsi que celui des vérificateurs n'était nullement mis en cause du fait des faibles rendements des listes data-mining. Sur le point évoqué en liminaire, la direction a précisé que s'il était indiqué « Afin de réduire le nombre d'AFR sur la programmation « data-mining », il est demandé aux PCE d'effectuer un CSP complet des dossiers et de ne pas se limiter aux axes mis en évidence par les listes « DM ».

La direction a rappelé que cette consigne (de s'en tenir uniquement aux critères de la liste data-mining) leur avait été donnée à l'origine.

Cette façon de faire n'étant pas probante, la direction demande dès lors de faire un CSP complet.

La CFTC a également soulevé le fait qu'il est regrettable que les listes data-mining ne s'en tiennent qu'à des critères anciennement issus de SIRIUS PRO. Là-dessus, la direction a rebondi en disant que pour les listes PCR il y avait tout de même une plus-value.

Quant à la formation prévue « analyse financière et programmation », c'est en cours. La direction souhaite la mettre en place dès que possible.



Point 7 :

Campagne des comptes de gestion

La DDFiP 62 nous rappelle que le compte de gestion confectionné par le comptable retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes de l'exercice écoulé, selon une présentation analogue à celle du compte administratif établi par l'ordonnateur. Il comporte une balance générale des comptes ainsi qu'un bilan comptable qui décrit l'actif et le passif de manière synthétique.

La campagne 2022 a été marquée par les particularités suivantes :

les postes faisant l'objet d'un TRF ne pouvaient demander de comptes de gestion avant la date du TRF, sachant que la campagne des TRF s'est déroulée du 8 et 9 janvier jusqu'au 26 et 27 février 2022

une anomalie applicative a retardé la demande des comptes de gestion M22 « budget prévisionnel », jusqu'au 3 mars.

les comptables et le service CEPL Qualité comptable devaient s'assurer de la correcte comptabilisation sur l'exercice 2021 du reliquat de garantie TH perçu en janvier 2022 par 173 communes suite au recalcul du coefficient correcteur.

| Résultats au 15 mars 2022 | 2022 | 2021 |
|---|---------|---------|
| Nombre de comptes à viser | 2511 | 2596 |
| Nombre de comptes visés au 15/03 | 2073 | 2210 |
| Taux de reddition des comptes de gestion au 15/03 | 82,56 % | 85,13 % |

Ce très bon résultat, au profit des collectivités du département, est le fruit d'une très forte implication des comptables et de leurs équipes, ainsi que celle de la division SPL. Pour information, le taux de visa national, au 15 mars 2022, des comptes de gestion et financiers 2021 s'établit à 79,95 % ; ce taux est en retrait de 4,93 points par rapport aux résultats de l'année dernière sur les comptes 2020.

La Direction nous a communiqué de nombreuses informations sur l'apprentissage qui a été mis en oeuvre à la DGFIP depuis 2015. L'apprentissage est une formule d'enseignement en alternance qui permet à un jeune, âgé de 16 à 29 ans révolus (sauf si handicap notamment), d'obtenir une qualification professionnelle validée par un diplôme national dans la fonction publique de l'État.

Au niveau national, la DGFIP comptait respectivement 251 apprentis dans ses services (dont 3 en situation de handicap) au 31 décembre 2020 et 371 apprentis (dont 7 en situation de handicap) au 31 décembre 2021, soit 62 % de l'objectif initial fixé à 600. Dans ce contexte, la DGFIP participera, à nouveau, au dispositif d'accueil d'apprentis pour la rentrée scolaire 2022-2023.

En 2022, la DGFIP réaffirme son engagement fort en matière d'apprentissage qui constitue un enjeu important afin de renforcer sa visibilité auprès des jeunes et son attractivité. L'objectif national de 600 apprentis au total, fixé l'année dernière, est reconduit pour cette année.

Durant sa formation, l'apprenti est obligatoirement accompagné par un maître d'apprentissage.

L'accueil d'un apprenti implique deux types de dépenses :

- la rémunération de l'apprenti
- Les coûts de la formation (frais d'inscription et de scolarité)

La DDFIP du Pas-de-Calais recrute depuis 2015 des étudiants préparant une licence d'administration publique ou un master à l'IPAG de Valenciennes et depuis 2021 également à l'IPAG de LILLE (Master 2). Depuis 2015, la DDFIP 62 a accueilli 22 apprentis.

| Année | Nombre d'apprentis accueillis | Services concernés |
|-------|-------------------------------|--|
| 2015 | 2 | SIE Arras - SIP Arras |
| 2016 | 3 | Arras Banlieue SIP Calais - Division SPL |
| 2017 | 3 | SIP Arras - SIP Lens-Sud - Arras Banlieue |
| 2018 | 3 | SIP Lens-Sud - SIA Arras - SIE Lens |
| 2019 | 3 dont 2 nouveaux | SIE Arras - SIP Lens-Nord - SIE Lens |
| 2020 | 3 dont 2 nouveaux | SIE Béthune - SIE Lens - Division Assiette |
| 2021 | 5 dont 4 nouveaux | SIE Lens - SIP Saint-Omer - SIE Béthune - Div. Assiette - SGC Lens |

Pour 2022, , il est proposé de recruter 7520 volontaires au niveau national.

La DDFIP 62 a été autorisée à recruter 15 jeunes. La publication a été réalisée par différents relais : Ulysse 62, pôle emploi, mission locale, affiches dans les centres des finances publiques, et le site de l'agence de service civique.

31 candidats ont postulé, 6 n'ont pas répondu à la demande de transmission du CV, les 25 autres ont tous été convoqués en entretien. 11 ont finalement fait le déplacement pour 7 embauches. A ce jour, 12 recrutements ont été réalisés selon la répartition suivante :

| Service | Nombre d'engagements | Date de début du contrat |
|-----------------------|----------------------|---------------------------|
| SIP Boulogne-sur-Mer | 3 | 31 décembre 2021 |
| SIP Arras | 1 | 31 décembre 2021 |
| SIP Saint-Omer | 1 | 31 décembre 2021 |
| SIP Lens | 1 | 28 mars 2021 |
| SIP Lillers | 1 | 14 mars 2021 |
| SIP Montreuil-sur-Mer | 1 | 1 ^{er} mars 2021 |
| SIP Calais | 2 | 31 mars 2021 |
| SIP Béthune | 1 | 31 mars 2021 |
| SIP Lens | 1 | 31 mars 2021 |

Tous les volontaires ont démarré ou achevé leur premier parcours de formation. 4 annonces restent en cours de publication pour les sites d'Arras, Bruay, Hénin-Beaumont et l'antenne de St Pol.

